



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 6 septembre 2018

Délibération n°21-2018 : Désignation de l'entreprise attributaire de la restauration scolaire

L'an deux mille dix-huit, le six septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 9 août 2018 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Étaient présents : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER – Conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur François PURGUES (donne pouvoir à Madame Chantal GANTCH).

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine ROUGIER.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités locales ;

Vu l'article 28 du code des Marchés publics ;

Vu la consultation réalisée du 21 juin au 20 août 2018 ;

Vu le résultat de la consultation, la proposition et les observations de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 août 2018 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de conclure un marché pour la fourniture de repas en liaison chaude du restaurant scolaire de la Commune de Savignac de l'Isle pour une durée de 3 ans du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021 avec la SARL Chevrier Traiteur ;
- **PRÉCISE** que le prix du repas payé au fournisseur est fixé à 3,80 € HT soit 4,01 € TTC pour les enfants et 4,80 € HT soit 5,064 € TTC pour les adultes au 1^{er} septembre 2018 sans révision de ce tarif pendant ces 3 années ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes résultant de la conclusion dudit marché dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras,**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Chantal GANTCH**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.